



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ – session 2023

L'examen de certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité s'est tenu les 23 et 24 janvier 2023 dans l'académie de Nantes. Outre un bilan de cette dernière session de l'examen, le jury souhaite partager à travers ce rapport des remarques et conseils qu'il espère pouvoir être utiles à la préparation des futurs candidats.

Un vademecum national de la certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité ainsi que les textes de référence sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

Une page académique précise les modalités d'inscription et d'organisation pour chaque session :

<https://www.ac-nantes.fr/certification-complementaire-secteurs-disciplinaires-121813>

Il convient enfin de rappeler qu'existe dans le plan académique de formation nantais une session de formation de 3 journées, visant à accompagner les professeurs dans leur préparation de la certification LCA. La candidature à la session de formation est individuelle et se fait indépendamment de l'inscription à l'examen.

1- Bilan quantitatif de la certification complémentaire, session 2023

13 candidats se sont inscrits pour cette session, 10 candidats se sont présentés à l'oral, dont 10 pour l'option latin et aucun cette année pour l'option grec.

7 candidats ont été reçus, soit un taux de réussite de 70 % au regard des candidats présents.

Les notes s'échelonnent entre 6 et 20, selon la répartition suivante :

De 05 à 09	De 10 à 14	De 15 à 20
3	5	2

Profil des candidats :

Professeurs de lettres modernes	Professeurs de Lettres-histoire
9	1

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
5	5

Les candidats qui se sont présentés cette année à l'examen sont des professeurs de Lettres et de Lettres-histoire. Le jury rappelle que la certification complémentaire LCA est ouverte à une diversité de personnels : peuvent notamment s'y présenter des professeurs de lettres modernes, d'histoire-géographie, de langues vivantes et de philosophie intéressés par la prise en charge d'un enseignement en LCA, qu'ils soient professeurs titulaires ou professeurs contractuels en CDI.

Le nombre de candidats est relativement constant depuis quelques sessions, en deçà du chiffre atteint en 2020 (16 candidats présents) et en-deçà de ce qui pourrait être attendu. L'obtention de la certification complémentaire LCA est en effet un attendu institutionnel pour tout professeur qui n'est pas un professeur de Lettres classiques et qui prend en charge un enseignement de latin et/ou grec. La circulaire n°2018-012 du 24-1-2018 le précise clairement. Les professeurs titulaires de la certification complémentaire sont les seuls habilités à prendre en charge un enseignement en LCA, en l'absence d'un professeur de Lettres classiques ou en complément de ce dernier, si l'effectif des élèves qui suivent un enseignement en LCA dépasse ses possibilités de service.

Le jury se félicite cette année d'un taux de réussite nettement supérieur à celui des deux dernières années (28 % en 2021, 44% en 2022), même s'il n'a pas encore rejoint celui de 2020 (87%). Dans leur ensemble, les candidats se sont présentés à l'épreuve bien préparés et ont manifesté un intérêt authentique pour les littératures et cultures antiques. Une candidate a obtenu la note maximale de 20.

2 - Bilan qualitatif de la certification complémentaire, session 2022

La certification complémentaire a vocation à valider les compétences professionnelles nécessaires pour assurer un enseignement en LCA, en conformité avec les attendus des programmes et l'actualité de la discipline. Le jury a la conviction que l'enseignement des LCA doit puiser sa source dans une exigence en maîtrise linguistique, mais aussi didactique et pédagogique, de sorte que sa richesse et son attrait le rendent accessible à tous les élèves et confortent leurs compétences culturelles et linguistiques. Par son questionnement au cours de l'entretien, le jury cherche toujours à accompagner chacun des candidats dans son appréhension des points d'appui de cet enseignement, mais aussi des champs d'approfondissement éventuels, notamment sur le plan pédagogique et didactique, qu'il lui resterait à explorer. Le jury ne méconnaît pas le travail de préparation et l'investissement que demande le passage d'une certification et a à cœur d'apprécier la dynamique professionnelle dans laquelle a choisi de s'inscrire chacun des candidats. Le jury a bien conscience que le passage de la certification LCA demande de réactualiser des connaissances parfois anciennes, de les compléter par des actions de formation (personnelles ou par exemple dans le cadre du plan académique de formation), et de s'appropriier la didactique de la discipline, que certains candidats ont découverte durant leur préparation. C'est bien en partageant une exigence commune quant aux

savoirs et savoirs- faire qu'un enseignement en LCA requiert que nous pourrions continuer à faire rayonner cet enseignement, à le rendre dynamique et vivant au bénéfice de tous les élèves.

L'examen de certification complémentaire vise à vérifier l'acquisition de compétences relevant de plusieurs champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.);
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : décloisonnement, rôle du texte authentique, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale, le candidat doit y apporter une attention égale. Le jury souhaite revenir plus particulièrement sur différents aspects liés à ces champs qui ont fait défaut lors de certaines prestations orales cette année :

- Il est recommandé aux candidats d'avoir une bonne connaissance des éléments du programme. Ils doivent être en mesure d'énoncer les grandes compétences qui régissent cet enseignement. Le jury a parfois eu la surprise d'entendre des candidats remettre en cause la pertinence des attendus de formation ou des démarches préconisées au niveau national pour le développement des compétences en LCA. Une telle posture est pour le moins dérangeante pour un professeur et ne laisse pas augurer d'une mise en œuvre conforme aux programmes en vigueur.
- La réflexion didactique et pédagogique du candidat doit bien en compte la dimension littéraire tout comme la dimension linguistique des LCA. L'enseignement du latin et du grec se vit à travers la lettre, la stylistique, les lectures suivies et l'appréciation du sujet lecteur. Une focalisation excessive de quelques candidats sur la langue a souvent contribué à réduire le latin au rang d'outil. La lecture des textes et le travail de la langue doivent se penser dans une perspective constamment complémentaire, d'enrichissement de l'une par l'autre, et inversement.
- La bonne compréhension d'un texte, et plus largement de toute œuvre, implique une mise en contexte. Le candidat doit donc être en mesure de situer dans le temps les auteurs grecs et latins auxquels il se réfère, particulièrement dans le cadre du projet pédagogique qu'il présente. Il doit aussi être en mesure de témoigner auprès du jury de sa connaissance de grands repères (dans le temps et l'espace) qui ont

marqué l'histoire de Rome et d'Athènes, et qui sont entrés dans la mémoire collective.

- Le candidat doit manifester une maîtrise suffisante de la langue antique qu'il présente pour être en mesure de l'enseigner à des élèves. Durant cette session, comme lors des sessions passées, chaque candidat a été invité à réagir devant un court extrait de texte authentique, issu d'un manuel du secondaire et présenté en situation, dont il lui a été demandé de traduire une ou plusieurs phrases. L'exercice vise à apprécier l'aisance du candidat face à la langue qu'il présente, les repères linguistiques qu'il a acquis. Il n'est pas attendu que le candidat soit en capacité d'en donner de manière immédiate une traduction élaborée et suivie, mais qu'il manifeste, par son appréhension d'un texte en langue originale, une première forme de compréhension globale et une sagacité à l'égard du texte, étayées par ses connaissances sur le fonctionnement de la langue. Les capacités du candidat à commenter des faits linguistiques courants, à formuler des hypothèses de sens, à organiser une traduction minimale seront ainsi appréciées par le jury, qui accompagnera volontiers les tentatives verbalisées d'aides ponctuelles.

3 - Recommandations complémentaires du jury

Le jury invite les candidats à bien s'emparer des spécificités de chacune des deux parties de l'épreuve : un exposé de 10 minutes maximum et un entretien de 20 minutes maximum. Il est à noter que si le candidat présente la double option (latin et grec), le temps se répartit de la façon suivante : 10 minutes d'exposé maximum et 40 minutes d'entretien maximum (20 minutes pour chacune des options).

Dossier ou rapport

L'envoi du dossier (ou rapport) est nécessaire pour valider l'inscription à l'examen de certification complémentaire. Les futurs candidats trouveront sur la page académique des précisions sur son contenu et son ampleur.

Le dossier n'est pas évalué, mais il offre l'opportunité de faire une première présentation de sa candidature au jury. Il est ainsi pertinent que ce dossier donne de premiers éléments sur la motivation du candidat, sur son intérêt pour les Langues et Cultures de l'Antiquité ainsi que sur les modalités de sa formation (formation initiale, continue, personnelle) qui lui ont permis de développer ses connaissances et compétences en Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury apprécie également qu'un exemple de mise en œuvre pédagogique lui soit proposé (à l'échelle d'une séance, d'une séquence, d'un projet). Un plan de progression annuelle, qui n'en reste qu'à de grandes entrées non détaillées, est moins adapté en ce sens qu'il permet plus difficilement au jury d'avoir un premier aperçu de la réflexion didactique et pédagogique du candidat, et qu'il constitue ensuite un support plus difficile pour les échanges au moment de l'entretien. Une proposition pédagogique est plus efficace quand elle est assortie d'un ou plusieurs textes, de documents, d'éléments sur son environnement pédagogique (démarche, consigne, question, coup de pouce...).

Pour les candidats n'ayant pas bénéficié d'une expérience d'enseignement, il est tout à fait possible de concevoir une séance ou une séquence qu'ils pourraient mettre en œuvre un jour, en s'appuyant sur les programmes en vigueur. Le jury n'attend évidemment pas que lui soit présenté un modèle de séance ou séquence, mais bien un support pour échanger de manière plus concrète, à partir d'un exemple de mise en œuvre. Entre le moment où le dossier est adressé au service des examens pour validation de la candidature et le passage de l'épreuve orale, le candidat peut avoir continué à cheminer, avoir approfondi sa réflexion didactique et pédagogique, le jury accueille donc toujours avec un grand intérêt les remarques réflexives des candidats, notamment sur la séquence d'enseignement qu'ils ont pu choisir de présenter dans leur dossier initial.

Exposé

Ainsi que l'intitulé de cette première partie de l'épreuve le suggère, il s'agit pour le candidat de présenter de manière organisée et avec conviction sa candidature. L'exposé ne consiste pas à reprendre de manière littérale le contenu du dossier, ni à s'engager directement dans un dialogue avec le jury. Le candidat doit témoigner de la qualité de sa réflexion, de sa capacité à structurer son propos et à gérer le temps imparti de dix minutes.

Le jury souhaite à nouveau souligner l'importance de cette première partie de l'épreuve, dont des candidats n'ont pas semblé percevoir suffisamment l'enjeu lors de cette session. Il ne s'agit pas d'installer avec le jury d'emblée une discussion, mais bien de valoriser sa candidature et ses points d'appui dans un propos de dix minutes dont le candidat aura prévu en amont du jour de l'épreuve la structure et la progression. Le candidat doit manifester sa capacité à se détacher du dossier qu'il a transmis pour insister sur certains points, pour développer ou compléter ce qui a été écrit. Le jury accepte que le candidat illustre son propos par des documents d'élèves ou des supports nouveaux qu'il aura jugé utiles d'apporter avec lui. Il convient toutefois de ne pas les multiplier pour que l'exposé ne perde pas en efficacité.

Entretien

Le jury a été attentif lors de cette session, comme lors des précédentes sessions, à ce que s'instaure avec chaque candidat un dialogue ouvert. L'enjeu majeur de l'entretien consiste, comme pour la première partie de l'épreuve, à évaluer les connaissances et compétences acquises dans les champs qui ont été précédemment énumérés. Outre ces connaissances et compétences, le candidat doit manifester sa capacité à analyser de manière réflexive des choix pédagogiques et didactiques, à en mesurer la pertinence et l'efficacité. La prise en compte des questions posées, la capacité du candidat à approfondir ses réponses et à les compléter sont valorisées, tout comme une réflexion qui s'appuie sur la réalité d'un élève qui suit un enseignement en LCA aujourd'hui. Le jury n'attend pas que soit développée une approche seulement « théorique » de cet enseignement, mais que soient aussi bien pris en compte des aspects relevant de sa mise en œuvre pragmatique. Que le candidat ait déjà ou non une expérience d'enseignement en LCA, il est important qu'il envisage des questions essentielles dans l'enseignement d'aujourd'hui, toutes disciplines confondues, telles que la prise en charge de la diversité des élèves, la mise en œuvre d'un enseignement accessible à tous, la construction et la progressivité des apprentissages.

Les prestations de cette année incitent à insister tout particulièrement sur les points suivants, en lien avec l'actualité de la discipline :

- L'élève et le développement de ses compétences doivent avoir une place centrale dans la réflexion des candidats.
- Les candidats doivent davantage appréhender les diverses modalités de lecture et de traduction d'un texte antique qui peuvent co-exister dans la classe. Le jury conseille au candidat de consulter les ressources et exemples d'activité proposés sur *eduscol* et la rubrique LCA du site académique.
- Ils pourront aussi y trouver des propositions afin d'approfondir leur réflexion sur la mise en œuvre de situations pédagogiques, propres à permettre à des élèves de développer leurs connaissances linguistiques en lien avec la lecture des textes.
- Les candidats pourront aussi s'attacher à mettre plus en résonance monde antique et monde contemporain; culture grecque et culture latine qui sont en dialogue constant dans le monde antique.
- Les candidats ne doivent pas hésiter à replacer l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité dans une réflexion plus large, au niveau de l'établissement et du travail en équipe (inter)disciplinaire. La convocation du numérique dans des activités innovantes peut constituer par exemple une perspective intéressante, autant pour soutenir l'engagement et l'apprentissage des élèves, que pour contribuer au développement des compétences numériques des élèves.

Rapport établi par François BARBARIT, IEN, Isaline BRAQUEHAIS, professeure agrégée de Lettres classiques et Sylvie MOUNSI, IA-IPR Lettres